



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 040-214001554-20240725-240725H1564H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : lundi 22 juillet 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUZE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme Dominique ROBERT Adjoint; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme Marie DURAN Conseiller

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 15

N° DEL20240725-008

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU RÈGLEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M le Maire présente le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente de Linxe qui s'inscrit dans le programme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments publics de la Commune de Linxe.

Cette salle est utilisée 36 semaines par an par le collège Lucie Aubrac de la commune.

En vue de la réalisation de ce programme de travaux, la Commune de Linxe sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental dans la cadre de la réhabilitation énergétiques des bâtiments au titre du règlement.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	97 891.55€	24.25%
Sous-total autofinancement	97 891.55€	24.25%



Règlement Département	72 665.90€	18.00%
DSIL	92 944.00€	23.02%
CRTE	60 198.01€	14.91%
Fonds Vert	80 000.00€	19.82%
Sous-Total subventions publiques *	307 561.90€	75.75%
Total H.T.	403 699.46€	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, décide :

ARTICLE 1 -

- **ADOPTER** l'opération de la rénovation énergétique de la salle polyvalente et les modalités de son financement

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26 10 7 12024

Le secrétaire de séance

M. DURAN



Thierry GALLEA